

REPUBLIQUE DU TCHAD

UNITE-TRAVAIL-PROGRES

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LOI N° 009 /PR/2007

**Autorisant le Président de la République à ratifier
L'Accord de Prêt signé le 08 Septembre 2005 entre le
Gouvernement de la République du Tchad et le Fonds
de l'OPEP pour le Développement International.**

Vu la Constitution ;

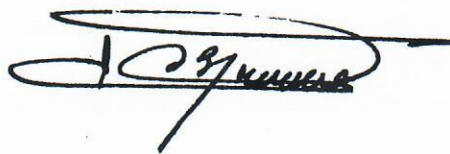
L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté en sa séance du 23 Mai 2007.

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article1.- Le Président de la République est autorisé à ratifier l'Accord de Prêt d'un montant de quatre millions cinq cent trente mille **(4.530.000) dollars US**, signé le 08 Septembre 2005 entre le Gouvernement de la République du Tchad et le Fonds de l'OPEP pour le Développement International, relatif au financement du Projet d'Appui au Secteur de l'Education.

Article2.- La présente loi sera enregistrée, publiée au Journal Officiel de la République et exécutée comme loi de l'Etat. *ANCOV*

N'Djaména, le 31 MAI 2007.....



IDRISS DEBY ITNO